DOSSIER D'INSCRIPTION à l'école

Les dossiers complets seront à remettre à la mairie

Quelques informations:

Horaires:

Accueil Centre de loisirs : 7h00 - 8h45 Accueil Centre de loisirs : 16h10 - 18h30

Horaires de l'école : cf. fiche d'inscription et/ou livret d'accueil. Ce dernier vous sera donné lors du rendez-vous école.



Inscriptions 2025/2026, sont concernés :

- Les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022 pour une rentrée en Petite Section.
- Les enfants venant d'une autre commune (joindre le certificat de radiation de l'ancienne école si celui-ci vous a été fourni).
- Aucun dossier ne pourra être accepté pour les enfants nés en 2023.

Comment inscrire son enfant à l'école :

- Si votre enfant était scolarisé dans notre école en 2024/2025, l'inscription est reconduite automatiquement. Les documents à mettre à jour : la fiche de renseignements vous sera communiquée en fin d'année. Elle sera à rapporter le premier jour de classe accompagnée de l'assurance scolaire.
- Pour toute nouvelle inscription, voici les pièces à fournir. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Etape 1 : télécharger le dossier d'inscription sur www.merville31.fr ou venir récupérer une version papier en mairie

<u>Etape 2</u>: déposer le dossier et les pièces justificatives (originaux et photocopies - aucune photocopie ne sera faite en mairie) en mairie avant le 29 mars 2025 (seuls les parents sont autorisés à déposer le dossier).

La « fiche d'inscription/renseignements Elève » de l'école clairement complétée (format numérique rempli et imprimée par la famille ou écriture lisible)
Livret de famille (pages parents + tous les enfants)
Carnet de santé, les deux pages de vaccination à jour. Pour les enfants nés après le 01/01/2018, 11 vaccins à
<u>jour</u> sont obligatoires ! (À vérifier avec votre médecin)
Photo d'identité de l'enfant
Un certificat de domicile vous sera délivré lors du dépôt du dossier en mairie sur présentation du livret de famille, d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité d'un des deux parents
Le certificat de radiation pour les enfants scolarisés dans une autre école l'année précédente s'il vous a été délivré
Jugement précisant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (<u>Obligatoire</u> en cas de séparation, de garde alternée, de déchéance d'autorité,)

Lors du dépôt, vous devrez vous inscrire sur le planning de « rendez-vous école » afin d'être reçu(e)(s) par la directrice concernée.

Vous serez conviés pour une visite des locaux au mois de juin.

Pour les futures petites sections de Brassens et des Tournesols, les **modalités de rentrée** vous seront communiquées début juillet par mail et seront également diffusées par la Mairie.

Les listes de classe seront affichées le matin de la rentrée au panneau d'affichage de l'école (portail école).

Les **listes de fournitures** seront distribuées fin juin. Un complément/ajustement pourra vous être demandé en fonction des classes et des enseignants à la rentrée.

Vous trouverez le tableau des codes « Profession » pour compléter la fiche de renseignements au dos

Codes des professions et des catégories socio-professionnelles (à renseigner ci-contre)

Code *	Libellé		
AGRICULTEURS EXPLOITANTS			
10	Agriculteurs exploitants		
ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE			
21	Artisans		
22	Commerçants et assimilés		
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus		
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES			
31	Professions libérales		
33	Cadres de la fonction publique		
34	Professeurs, professions scientifiques		
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles		
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise		
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise		
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES			
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés		
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social		
44	Clergé, religieux		
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique		
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise		
47	Techniciens		
48	Contremaîtres, agents de maîtrise		
EMPLOYÉS			
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique		
53	Policiers et militaires		
54	Employés administratifs d'entreprises		
55	Employés de commerce		
56	Personnels des services directs aux particuliers		

Code *	Libellé		
OUVRIERS			
62	Ouvriers qualifiés de type industriel		
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal		
64	Chauffeurs		
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport		
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel		
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal		
69	Ouvriers agricoles		
RETRAITÉS			
71	Retraités agriculteurs exploitants		
72	Retraités artisans, commerçants, chefs entreprise		
74	Anciens cadres		
75	Anciennes professions intermédiaires		
77	Anciens employés		
78	Anciens ouvriers		
AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE			
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé		
83	Militaires du contingent		
84	Elèves, étudiants		
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)		
86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)		

RDV inscription

école

Merci et bonne rentrée.

Les directrices,

Mme Foussal (école primaire des Tournesols : maternelle + élémentaire)
Mme Viallis (école maternelle Brassens)
Mme Durrieu (école élémentaire Brassens)